



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Tchad

Question écrite n° 17253

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'image de la France en Afrique après le procès des responsables de l'arche de Zoé à N'Djamena. Il faut craindre que cette affaire ait un grand retentissement en Afrique francophone. Il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin de contenir les débordements en tout genre consécutifs à une relance des sentiments anti-français, non seulement au Tchad mais dans toute l'Afrique centrale.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes, conscient de l'impact négatif que l'épisode de l'Arche de Zoé pouvait avoir sur l'image de la France et sur celle des organisations non gouvernementales françaises en Afrique, a reporté, de la manière la plus circonstanciée, sur son site internet, tous les éléments d'informations utiles relatifs à cette affaire, rappelant notamment les mises en gardes adressées par les autorités françaises à cette association avant qu'elle ne mette en oeuvre son projet au Tchad. En outre, ce ministère, dans un communiqué publié après l'arrestation des responsables de l'Arche de Zoé, a souligné la nécessité de respecter les principes du droit international dans le domaine de la protection des enfants, en rappelant que le Tchad comme le Soudan, états souverains, avaient leurs propres règles en matière de droit de la famille. Pour répondre à la même préoccupation, l'ensemble de nos postes diplomatiques a été chargé de porter toutes ces informations et cette argumentation à la connaissance des autorités des pays du continent africain et de recueillir leurs réactions, ainsi que celles de la presse locale.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17253

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1307

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3020